DDU-1000 : Fondements du développement durable

NRC 54589

Été 2015

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Ce cours d'introduction au développement durable s'adresse à tout étudiant de premier cycle. Il consiste à fournir une introduction au concept, aux différentes dimensions et aux outils de mise en œuvre du développement durable. Il permet à l'étudiant d'acquérir les éléments de base d'une réflexion générale sur le développement durable, laquelle prend en compte ses multiples ambiguïtés et les difficultés de son opérationnalisation. De plus, ce cours incite à réfléchir aux outils nécessaires à son appréhension comme projet de société. Ce cours interdisciplinaire est offert à distance aux sessions d'automne, d'hiver et d'été. Ce cours est obligatoire au profil en développement durable.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse www.distance.ulaval.ca.

Plage horaire :

Sur Internet
- 00h00 à 00h00 Du 4 mai 2015 au 19 juil. 2015

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. Vérifier l'horaire dans Capsule

Site de cours :
https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=61496

Coordonnées et disponibilités

Marcel Filion
Chargé de cours, Science politique

DKN-4405

Marcel.Filion@pol.ulaval.ca

☎ 418-656-2131 poste 2298

Philippe Le Prestre
Enseignant

philippe.le-prestre@pol.ulaval.ca

Soutien technique :

Centre de services APTI
Pavillon Charles-De Koninck, local 1444
Site Web du Centre APTI
✉ apti@fss.ulaval.ca
418-656-2131 poste 3278

Le Centre APTI est ouvert en semaine de 8h00 à 17h00

Sommaire

Description du cours **3**
Introduction 3
Buts et objectifs généraux du cours 3
Approche pédagogique 3
Démarche d'apprentissage 4
Mode d'encadrement 4
Brève présentation des modules 4
Charge de travail et dates à retenir 6

Feuille de route **7**

Évaluations et résultats **8**
Liste des évaluations 8
Informations détaillées sur les évaluations sommatives 8
Examen intermédiaire 1 8
Examen intermédiaire 2 9
Blogue participatif 1 11
Blogue participatif 2 11
Blogue participatif 3 11
Blogue participatif 4 11
Blogue participatif 5 11
Examen final en salle : Modules 1 à 13 11
Barème de conversion 12
Plagiat 12
Règles disciplinaires 12
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval 13
Gestion des délais 13
Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant 13
Étudiants ayant un handicap, un trouble d’apprentissage ou un trouble mental 13
Évaluations formatives 14
Inscription pour le lieu d'examen 14

Matériel didactique **14**
Liste du matériel obligatoire 14
Matériel informatique et logiciels 14

Bibliographie et annexes **16**
Bibliographie 16

Description du cours

Introduction

Ce cours de 3 crédits privilégie une démarche introductive qui se développe au fil de treize modules, que l'on peut en gros répartir suivant quatre blocs de contenu : 1) Introduction générale : mise en contexte, concepts et controverses ; 2) Problématiques et enjeux de développement durable ; 3) Outils de développement durable ; 4) Synthèse et conclusion d'ensemble. En bref, le tour d'horizon ainsi proposé vise essentiellement à procurer aux étudiantes et étudiants le bagage nécessaire leur permettant de situer les circonstances qui ont mené à l'émergence du concept, d'en cerner la portée par l'entremise de plusieurs de ses dimensions significatives, tout en étant en mesure d'en évaluer les principaux apports et limites à travers notamment certains débats et controverses qu'il soulève. Des problèmes contemporains de développement durable sont de la sorte abordés avec comme objectif de fournir un bon aperçu des diverses interprétations, de même que des outils d'appréhension et de mise en œuvre du développement durable.

Le cours s'adresse aux étudiants et étudiantes de tous les programmes de baccalauréat de toutes les facultés et n'exige aucun préalable.

Ce « Plan de cours » se présente en quelque sorte comme un mode d'emploi, dont le but consiste à vous aider à vous préparer à suivre le cours en regroupant, d'entrée de jeu, les principales informations de base, notamment quant au matériel didactique requis et à son utilisation, aux différents modes d'évaluations auxquels vous devrez répondre en cours de trimestre, aux divers outils qui sont à votre disposition, etc. Bref, il vous offre toute une gamme de points de repère indispensables dans le but de bien vous aiguiller dès le début et ainsi faciliter votre cheminement d'apprentissage tout au long du trimestre.

Bonne lecture et bon cours!

Buts et objectifs généraux du cours

Il s'agit de fournir à l'étudiant-e les éléments de base d'une réflexion générale sur le développement durable, qui tienne compte de ses multiples ambiguïtés et des difficultés de son opérationnalisation, tout en incitant à réfléchir sur les outils nécessaires à son appréhension comme projet de société. Le cours vise à sensibiliser les participant-es à diverses problématiques de développement durable, aux enjeux et aux défis qu'ils soulèvent aux niveaux local, national et international, et aux obstacles qu'affronte sa mise en œuvre. Il entend également faciliter une réflexion personnelle et collective sur l'intégration des principes d'un développement durable dans les activités quotidiennes de chacun.

Plus spécifiquement, à la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant :

- possèdera une bonne compréhension du concept de développement durable et des différentes interprétations auxquelles il donne prise ;
- sera familiarisé(e) avec la nature, les origines et le contexte de quelques problématique liées au développement durable ;
- aura une meilleure appréciation des grands enjeux environnementaux, économiques, sociaux et humains rattachés aux problèmatiques de développement durable ;
- connaîtra les différents outils d'intervention dans le domaine du développement durable, tout en étant en mesure d'identifier quelques-uns de ses principaux apports tout en demeurant conscient des contraintes et limites rencontrées ;
- sera sensibilisé(e) aux contributions particulières apportées par les différentes disciplines dans la définition et la résolution de ces problèmes et sera ainsi mieux à même d'apprécier la nature et la nécessité d'une approche pluridisciplinaire en vue d'aborder adéquatement les questions de développement durable.

Approche pédagogique

Ce cours est préparé par une équipe de professeur(e)s de différentes disciplines et facultés, qui sont tour à tour responsables des divers modules thématiques rencontrés au fil des semaines du cours. Le responsable du cours assure l'articulation et le suivi entre les modules. Le cours est conçu selon une approche pédagogique

propre à la formation à distance et fait appel aux divers outils pédagogiques et technologiques disponibles selon les objectifs d'apprentissage de chaque module thématique.

Une structure de base commune pour tous les modules est prévue autour :

- d'une présentation générale préparée par le ou la professeur(e) spécialiste du domaine concerné;
- des lectures obligatoires;
- d'autres documents de référence (liens Internet, films, documentaires, etc.);
- d'un forum d'encadrement et de clarification des contenus;
- des éléments d'autoévaluation (pour certains modules).

Aussi, un blogue vous fournira des occasions de réagir, par de brefs commentaires (10-15 lignes), à des billets thématiques qui vous seront soumis à cinq occasions durant le trimestre, à partir de la 3e semaine. Des précisions détaillées vous seront fournies à ce sujet à l'occasion de chaque blogue.

Démarche d'apprentissage

Nous vous invitons à consulter sans tarder la section intitulée *Feuille de route* au moment d'amorcer chaque nouvelle semaine de cours. Ces documents regroupent les informations sur l'ensemble des activités à réaliser sur une base hebdomadaire. Vous y trouverez généralement (quoique pas nécessairement pour tous les items mentionnés) :

- Un résumé du thème de la semaine ;
- Les objectifs spécifiques au contenu de la séance ;
- Une présentation sur le thème, faite par le professeur (facultatif) ;
- Les lectures obligatoires ;
- Les lectures complémentaires ;
- Les documents complémentaires (Sites Web, vidéos, etc.) ;
- Les consignes pour l'autoévaluation, le cas échant.

Mode d'encadrement

Chaque responsable du contenu d'un module répondra aux questions de clarification envoyées par les étudiants, pendant la semaine qui correspond à son module, par l'entremise de l'espace thématique que vous trouverez dans la section Forums pour chacun des modules. Les réponses fournies resteront accessibles jusqu'à la fin du cours. En dehors de cette période, les tuteurs ou tutrices sont disponibles pour répondre aux questions relatives à votre cours (matière, évaluation, travaux et examens) par le **courrier électronique** offert sur le site du cours. Votre tuteur ou votre tutrice y répondra dans les 48 heures ouvrables (i.e. à l'exception du samedi et du dimanche ou autres jours fériés).

Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires. Seules les questions portant sur des points d'éclaircissement et montrant que vous avez lu les textes auxquels vous vous référez seront prises en compte.

Enfin, il est souhaitable de faire part de vos interrogations concernant le fonctionnement du cours dès le début de la session, notamment par un courriel adressé au responsable du cours (Marcel Filion)

Pour vous aider à améliorer vos stratégies d'apprentissage, pour vous guider vers l'essentiel du contenu et pour vous aider dans la gestion de votre temps d'étude, vous pouvez consulter le Centre d'aide aux étudiants pour obtenir des conseils sur la réussite universitaire (www.aide.ulaval.ca).

Brève présentation des modules

Module 1 (Louis Guay, sociologie et Marcel Filion, science politique) - Ce module d'introduction générale se propose d'esquisser d'entrée de jeu quelques repères contextuels et conceptuels relatifs à l'approche

du développement durable, tout en évoquant les différentes significations qu'elle est susceptible de revêtir. Nous viserons plus précisément à présenter le contexte dans lequel l'idée de développement durable est apparue et à évoquer les principaux objectifs et enjeux qui lui sont associés. Aussi, afin de mieux délimiter les contours de cette approche particulière du développement, un exemple d'indicateurs du développement durable sera fourni. Enfin, comme toute idée nouvelle ne manque pas de prêter flanc à la critique, voire même à la controverse, nous ferons part de diverses réserves formulées à l'endroit du développement durable.

Module 2 (Markus Herrmann, Économique) - Ce module présente l'approche économique du développement durable à partir de la définition qu'en donne la Loi sur le développement durable du Québec et du principe de l'internalisation des coûts énoncé dans la loi. Dans la première partie, vous trouverez la définition du développement durable retenue par le législateur. Cette définition correspond à la version faible de ce concept, selon laquelle l'enjeu principal consiste à préserver les possibilités de production pour les générations futures. En faisant référence à la théorie de la croissance économique, ce module nous montre que la définition en question prend en compte la notion de développement durable en autant qu'on y intègre la notion de capital naturel. Cette première partie termine en abordant le débat actuel sur la comptabilité verte qui cherche justement à détailler l'évolution du stock de capital naturel. Dans la seconde partie du module, la notion d'internalisation des coûts qui est à la base de l'économie de l'environnement, sera expliquée. Comme conclusion on présente un des outils qui permettent cette internalisation: les taxes pigouviennes.

Module 3 (Sophie Lavallée, Droit) - Ce module permet de comprendre comment le droit, à travers ses principes et ses instruments juridiques, peut encadrer le développement économique d'une manière qui permette aux décideurs de prendre leurs décisions en tenant compte de la nécessité de protéger l'environnement et de conserver la base des ressources naturelles pour les générations futures, tout en se préoccupant de l'impact du développement économique sur les populations. Il y sera question des négociations des traités environnementaux internationaux et de leur portée, notamment sur le contenu des lois et réglementations nationales.

Module 4 (François Anctil, Génie civil et génie des eaux) - Ce module porte sur la problématique de l'eau envisagée bien entendu dans une optique de durabilité et il est structuré en deux temps. Avant d'appréhender les pressions exercées sur les ressources en eau par un mode changeant, il importe tout d'abord de s'entendre sur les principes hydrologiques qui dictent les multiples cheminements de l'eau. Les éléments de gestion intégrée sont ensuite énoncés, de même que la nécessité d'un dialogue accru entre les nombreux intervenants du domaine de l'eau.

Module 5 (Louis Guay, Sociologie) - Ce module est une présentation de plusieurs enjeux sociaux liés aux changements climatiques. Il montre la diversité de points de vue et des zones d'accord et de désaccord. Il dresse un portrait des différents acteurs et institutions et examine quelques solutions envisagées. Il se termine sur les liens entre les changements climatiques et le développement durable.

Module 6 (André Potvin, Architecture) - Ce module présente les principaux problèmes et enjeux de développement durable dans la conception du milieu construit. Il introduit les notions fondamentales de la science de l'environnement appliquées à l'aménagement des villes et des bâtiments. Les enjeux de santé, de confort et principalement des impacts environnementaux seront abordés à différentes échelles. La consommation énergétique et la carboneutralité seront présentées dans une perspective de cycle de vie complet du milieu bâti. Une méthode qualitative d'analyse environnementale permettra de mieux comprendre les défis du passage d'une architecture dégénérative de l'environnement à une architecture durable, voire régénératrice de l'environnement.

Module 7 (Philippe Le Prestre, Science politique) - Ce module vise à comprendre les différences entre les positions traditionnellement adoptées par les pays du Nord et du Sud par rapport aux problématiques relatives au développement durable dans les relations internationales. Dès l'origine des négociations internationales de l'environnement en 1972, les pays du Sud se sont ralliés autour de certaines positions, malgré la diversité qui les caractérise. Cette stratégie reste constante, même si la complexification des enjeux a entrainé certains ajustements, car elle reflète des points de vue et des principes qui ont des causes historiques et politiques profondes. Les différences dans les positions « des Nords et des Suds » ont aussi des conséquences pour la mise en œuvre nationale des engagements internationaux relatifs au développement durable. Par ailleurs, on peut retrouver ces dynamiques au sein des sociétés, autant au Nord qu'au Sud, car elles mettent en évidence la manière comme les inégalités se reflètent dans la conception du développement durable, la perception des problèmes et le choix de solutions adoptées.

Module 8 (Jean Mercier, Science politique) - La scène internationale recèle certes pour les tenants du développement durable d'imposants défis à relever, mais fournit en même temps de multiples occasions prometteuses à saisir. C'est donc dans cette perspective que ce module propose une réflexion en deux temps : d'abord, en évoquant succinctement un certain nombre de paramètres qui balisent, voire orientent jusqu'à un certain point l'action des acteurs intervenant en ce domaine ; ensuite, en focalisant principalement son attention sur une étude de cas, en l'occurrence celle de la délicate question de l'eau, à savoir son accès et sa

gestion à la satisfaction des États concernés, et le potentiel tout à la fois conflictuel et coopératif qui en résulte bien souvent.

Module 9 (P. Martin Dumas, Relations industrielles) - Dans ce module, l'accent sera placé sur certains des instruments de la régulation non étatique, c'est-à-dire les codes de conduite auto-proclamés, labellisés ou certifiés, l'investissement socialement responsable, la reddition de compte et les normes ISO (séries 14000 et 26000). La Loi sur le développement durable québécoise servira d'exemple d'intervention du droit étatique en la matière. L'étudiant sera amené à se questionner sur la mise en œuvre et le caractère approprié des règles étatiques et non étatiques de protection socio-environnementale.

Module 10 (Rosa Galvez, Génie civil et génie des eaux) - La réalisation des projets de développement, qu'ils prennent la forme de projets d'infrastructure (barrages, transport, énergie, complexe industriel, etc.) ou de programmes (projets de loi, politiques de gestion, etc.) requiert des évaluations environnementales. L'audit environnemental, le bilan environnemental et l'évaluation des impacts sont exigés par les lois en vigueur. Évaluer les impacts sur environnement des projets de développement nécessite la connaissance des outils et des méthodes permettant de déterminer l'ampleur des impacts, de les hiérarchiser et de pouvoir ainsi proposer des mesures d'atténuation et compensation.

Module 11 (Mario Carrier, ÉSAD) - Ce module vise à familiariser l'étudiant avec l'outil de planification territoriale en développement durable (DD) que constitue l'Agenda 21 local (A21L). L'A21L provient de l'Agenda 21, en tant que programme international de mise en œuvre du DD pour le 21e siècle qui a été signé lors du Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992. Le chapitre 28 de l'Agenda 21 énonce que les collectivités territoriales ou les municipalités se donneront un A21L, soit un plan d'action en DD, en tenant compte des caractéristiques de leur territoire de façon à favoriser l'émergence de communautés viables. Dans ce module, nous étudierons les concepts, les principes et les modalités d'opération à la base de l'A21L en s'appuyant, notamment, sur deux cas de villes québécoises qui ont effectué la démarche le l'A21L.

Module 12 (Henri Assogba, Information et Communication) - La mise en relation de l'environnement, de l'économie et du social suppose nécessairement la communication. Et même si aucune mention n'est explicitement faite de ce concept dans les trois dimensions régulièrement mises en avant dans les définitions du développement durable, nous abordons, dans ce module, la communication comme l'un des fondements du développement durable. Au-delà de la critique habituelle du développement durable appréhendé comme un outil de relations publiques, ce sont les enjeux liés à la communication et au développement durable qui sont questionnés ici.

Module 13 (Éric Bauce, Vice-Recteur exécutif et au développement) - Ce module de conclusion générale au cours a comme objectif d'intégrer au final les différentes thématiques traitées dans le cadre du cours, en plaçant le Plan d'Action de Développement Durable de l'Université Laval (PADD-UL) au centre des échanges comme sujet de réflexion. Il offre en outre aux étudiant(e)s l'occasion de poser leurs questions aux différentes personnes collaboratrices au cours.

Charge de travail et dates à retenir

Ce cours de 3 crédits est offert à distance sur une session de 15 semaines. La somme de travail exigée pour l'étude des modules et la réalisation des évaluations est environ de 135 heures par session. En moyenne, la charge de travail hebdomadaire est donc approximativement de 9-10 heures.

Un calendrier pédagogique détaillé est proposé au Tableau 1. Il peut être adaptable selon vos disponibilités pendant les semaines du trimestre, puisque la formule d'enseignement à distance vous permet d'apprendre à votre rythme. Toutefois, en adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier d'une rétroaction du tuteur ou de la tutrice durant tout votre cheminement.

La personne inscrite reste bien sûr la seule gestionnaire de son temps, mais elle s'engage à effectuer ou remettre les travaux notés aux moments prescrits, **sauf exceptionnellement entente préalable avec le responsable du cours pour des motifs justifiés et dûment attestés par une personne autorisée.**

Tableau 1 : Dates à retenir

1er examen intermédiaire (20 points)	Modules 1 à 5 inclusivement	Disponible durant 12 heures, soit le **mercredi 10 juin 2015** entre **8h30 AM et 20h30** (heure de Québec)	Examen en ligne

2e examen intermédiaire (20 points)	Modules 6 à 10 inclusivement	Disponible durant 12 heures, soit le **mercredi 8 juillet 2015** entre **8h30 AM et 20h30** (heure de Québec)	Examen en ligne
Examen final (50 points)	Tous les modules 1 à 13	**Jeudi 16 juillet 2015** : entre **18h30 et 21h30** (heure de Québec)	Examen en salle (local à préciser) : aucun document ne sera autorisé, sauf un dictionnaire **strictement de traduction**
Cinq blogues partifipatifs (10 points : soit 2 points pour chaque blogue)	Billet d'ouverture émis sur le site du blogue par le responsable du cours, chaque lundi AM correspondant aux cinq semaines prévues pour le blogue	Semaines prévues pour le blogue participatif : 2, 4, 6, 8, 10 Voir section Évaluations et résultats pourl pour les dates précises des blogues	Vous devrez pour chaque blogue émettre un bref commentaire (environ 10-12 lignes et en lien avec le thème proposé dans le billet d'ouverture) avant la date limite fixée chaque fois au dimanche suivant à 23h59

Feuille de route

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Module 1 (1ère semaine) : Introduction générale - Le développement durable : contexte, concepts, controverses et critiques (Louis Guay, Sociologie et Marcel Filion, Science politique)	
Module 2 (2e semaine) : Les fondements économiques du développement durable (Markus Herrmann, Économique)	
Module 3 (3e semaine) : Les aspects juridiques du développement durable (Sophie Lavallée, droit, Laval)	
Module 4 (4e semaine) : L'eau (François Anctil, Génie civil et génie des eaux)	
Module 5 (5e semaine) : Changements climatiques (Louis Guay, Sociologie)	
Module 6 (6e semaine) : Énergies et architecture (André Potvin, Architecture)	
Module 7 (7e semaine) : Écopolitique internationale (Philippe Le Prestre, Science politique)	
Module 8 (8e semaine) : Contexte des relations internationales : problématique de l'eau (Jean Mercier, Science politique)	
Modules 9 (9e semaine) : Outils d'intervention I : Les instruments de régulation (P. Martin Dumas, Relations industrielles)	
Modules 10 (9e semaine) : Outils d'intervention II : Les études d'impact environnemental (Rosa Galvez, Génie civil et génie des eaux)	
Module 11 (10e semaine) : Agendas 21 locaux (Mario Carrier, ÉSAD)	

Module 12 (10e semaine) - Communication et développement durable (Henri Assogba, Information et communication)	
Module 13 (11e semaine) : Le Plan d'Action du développement durable à l'Université Laval : processus et implications (Éric Bauce, Vice-Recteur exécutif et au développement)	
L'EXAMEN FINAL EN SALLE aura lieu à la 11e semaine, soit le jeudi 16 juillet 2015 entre 18h30 et 21h30. La salle de l'examen (à l'Université Laval) reste à préciser.	

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen intermédiaire 1	Le 10 juin 2015 de 08h30 à 20h30	Individuel	20 %
Examen intermédiaire 2	Le 8 juil. 2015 de 08h30 à 20h30	Individuel	20 %
Blogue participatif (Somme des évaluations de ce regroupement)			10 %
Blogue participatif 1	Du 11 mai 2015 à 10h00 au 17 mai 2015 à 23h59	Individuel	2 %
Blogue participatif 2	Du 25 mai 2015 à 10h00 au 31 mai 2015 à 23h59	Individuel	2 %
Blogue participatif 3	Du 8 juin 2015 à 10h00 au 14 juin 2015 à 23h59	Individuel	2 %
Blogue participatif 4	Du 22 juin 2015 à 10h00 au 28 juin 2015 à 23h59	Individuel	2 %
Blogue participatif 5	Du 6 juil. 2015 à 10h00 au 12 juil. 2015 à 23h59	Individuel	2 %
Examen final en salle : Modules 1 à 13	Le 16 juil. 2015 de 18h30 à 21h30	Individuel	50 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen intermédiaire 1

Titre du questionnaire : Examen intermédiaire 1 É2015
Période de disponibilité : Le 10 juin 2015 de 08h30 à 20h30
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 20 %

Directives :

Une fois que vous aurez débuté l'examen, vous devrez le compléter intégralement dans les délais requis. Bref, les 100 minu
s'écoulent en continu, même si vous quittez momentanément le site.

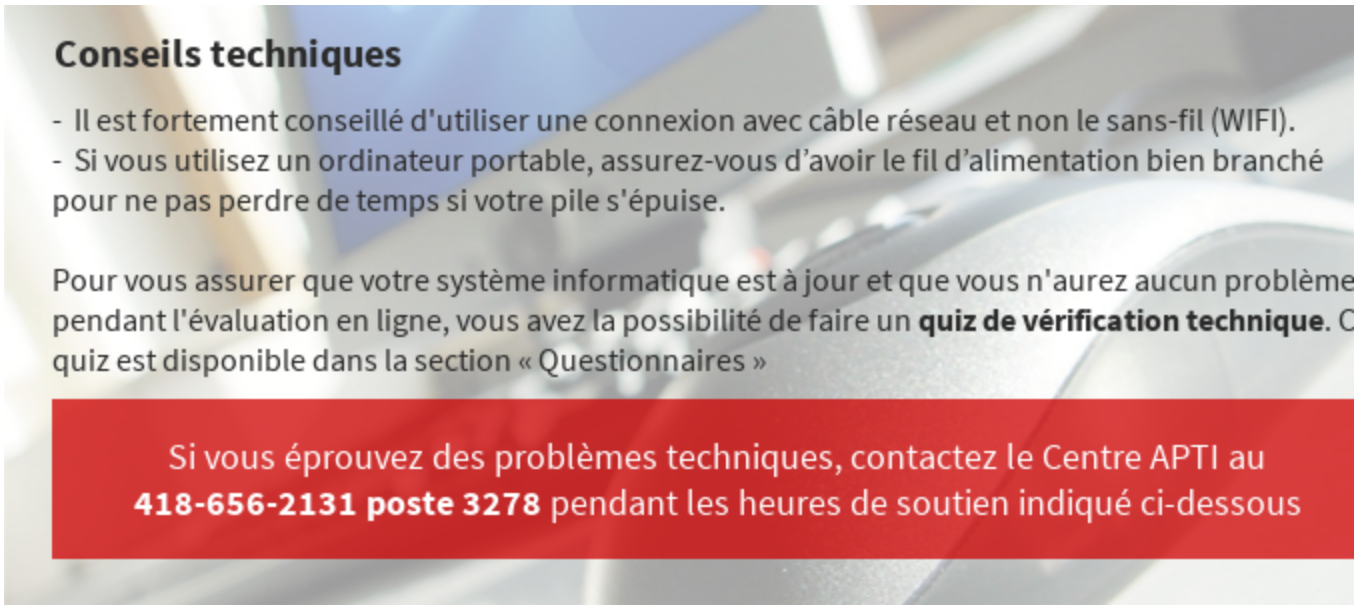
Conseils techniques
- Il est fortement conseillé d'utiliser une connexion avec câble réseau et non le sans-fil (WIFI).
- Si vous utilisez un ordinateur portable, assurez-vous d'avoir le fil d'alimentation bien branché pour ne pas perdre de temps si votre pile s'épuise.
Pour vous assurer que votre système informatique est à jour et que vous n'aurez aucun problème pendant l'évaluation en ligne, vous avez la possibilité de faire un quiz de vérification technique. C quiz est disponible dans la section « Questionnaires »
Si vous éprouvez des problèmes techniques, contactez le Centre APTI au 418-656-2131 poste 3278 pendant les heures de soutien indiqué ci-dessous

Pour cet évaluation, il y aura du soutien, en plus du soutien régulier, **le mercredi 10 juin de 18h30 à 20h30.**

Informations supplémentaires :

VOICI LES CONSIGNES EN VUE DE L'EXAMEN INTERMÉDIAIRE 1, QUI AURA LIEU EN LIGNE, et vous sera disponible le **Mercredi 10 juin 2015 entre 8h30 AM et 20h30** (**heure de Québec**) :

Afin de répondre à l'examen intermédiaire I, l'onglet intitulé RÉPONDRE (situé dans la section ci-dessus) sera activé durant toute la période de temps allouée. Lorsque vous souhaiterez débuter votre examen. il vous suffira donc de cliquer aur Répondre, puis de cliquer sur l'onglet « Commencer » affiché au bas de la page ainsi ouverte (après avoir accepté les cconditions mentionnées)

Vous disposerez ainsi de 1h40 (100 minutes) pour effectuer l'examen à partir du moment où vous aurez cliqué sur « Commencer » . Après les 100 minutes allouées, aucune réponse supplémentaire ne sera enregistrée, mais vous pourrez tout de même rendre le test avec les réponses qui auront déjà été inscrites.

N. B. - Il suffit de vous assurer de commencer votre examen avant l'heure limite d'accessibilité fixée à 20h30 (heure de Québec) pour disposer ensuite de l'ensemble des 100 minutes (1h40) allouées pour répondre à l'examen. Par exemple, si vous décidez de débuter l'examen à 20h25, vous aurez jusqu'à 22h05 pour le compléter.

L'évaluation de ce premier examen portera uniquement sur les modules 1 à 5 inclusivement. Le contenu à évaluer concerne les présentations des responsables de ces cinq modules (Power Point et capsules préenregistrées) ainsi que les lectures et documents obligatoires de chaque module. L'examen est constitué de 12 questions dans l'ensemble, soit deux types de questions : 1) Dix questions courtes (avec choix de réponses) valant 1 point chacune (choix entre diverses réponses proposées, vrai ou faux, compléter une phrase par le bon terme : il y aura 2 questions pour chacun des 5 modules à évaluer) ; 2) Deux questions à développement, elles aussi sélectionnées aléatoirement dans la banque de questions des modules 1 à 5,

Concernant ces questions à développement, il s'agit principalement de questions de compréhension de concepts ou approches et non pas de longues dissertations. La longueur de chaque réponse à ces questions à développement peut bien entendu varier selon les différentes questions, nous vous proposons toutefois, à titre indicatif, un ordre de grandeur pouvant approximativement fluctuer **entre 250-350 mots** par réponse. Aussi, nous vous suggérons fortement de rédiger vos réponses à développement sur un document à part afin de pouvoir plus aisément effectuer les révisions nécessaires avant de coller vos textes dans les espaces prévus à cette fin sur le site.

N. B. - L'examen étant en ligne, vous avez donc le droit d'utiliser tout le matériel du cours, sans oublier cependant de respecter les normes relatives à l'utilisation des sources documentaires : références précises des citations textuelles, mais aussi des emprunts d'idées repris et résumés en vos mots (**voir les sections Plagiat et Règles disciplinaires, dans la section Évaluations et résultats**). Nous vous demandons de faire montre d'esprit de synthèse et ainsi de faire un effort particulier pour rédiger vos réponses en vos propres mots, en évitant de simplement et exclusivement copier/coller des extraits des documents à votre disposition. Cela dit, rien n'empêche bien sûr de reprendre parfois textuellement certains passages bien choisis, en prenant soin alors de clairement l'indiquer en les plaçant entre guillements et en donnant chaque fois la référence exacte.

Examen intermédiaire 2

Titre du questionnaire : Examen intermédiaire 2 É2015

Période de disponibilité : Le 8 juil. 2015 de 08h30 à 20h30
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 20 %

Directives :

VOICI LES CONSIGNES EN VUE DE L'EXAMEN Intermédiaire 2 (comptant pour 20 points), QUI AURA LIEU EN LIGNE, et vou disponible le **Mercredi 8 juillet 2015 entre 8h30 AM et 20h30** (**heure de Québec**).

Comme pour l'examen intermédiaire I, un onglet intitulé RÉPONDRE (situé dans Examen intermédiaire 2) sera activé duran la période de temps allouée, il vous suffira finalement de cliquer sur l'onglet « Commencer », affiché au bas de la page ains ouverte, lorsque vous souhaiterez débuter votre examen.

Vous disposerez de 1h40 (100 minutes) pour effectuer l'examen à partir du moment où vous cliquerez sur le lien « Comme » dans Examen intermédiaire 2. Après les 100 minutes allouées, aucune réponse supplémentaire ne sera enregistrée, mais pourrez tout de même rendre le test avec les réponses qui auront déjà été inscrites.

L'évaluation portera cette fois-ci exclusivement sur les modules 6 à 10 inclusivement. Le contenu à évaluer concerne les présentations des responsables de ces cinq modules (Power Point et capsules préenregistrées) ainsi que les lectures et docu obligatoires de chaque module. L'examen est constitué de 12 questions dans l'ensemble, soit deux types de questions : 1) questions courtes (avec choix de réponses) valant 1 point chacune (choix entre diverses réponses proposées, vrai ou faux, compléter une phrase par le bon terme : il y aura 2 questions pour chacun des 5 modules à évaluer) ; Deux (2) questions à développement valant 5 points chacune, qui seront tirées au hasard dans la banque de questions à développement compre tout 10 questions proposées par les différents collaborateurs (bref 2 questions correspondant à chaque module).

Concernant les questions à développement, il s'agit principalement de questions de compréhension de concepts ou approch non pas de longues dissertations. La longueur de chaque réponse à ces questions à développement peut bien entendu varie les différentes questions, nous vous proposons toutefois, à titre indicatif, un ordre de grandeur pouvant approximativement **entre 250-350 mots** par réponse. Aussi, nous vous suggérons fortement de rédiger vos réponses à développement sur ur document à part afin de pouvoir plus aisément effectuer les révisions nécessaires avant de coller vos textes dans les espace prévus à cette fin sur le site.

N. B. - L'examen étant en ligne, vous avez donc le droit d'utiliser tout le matériel du cours, sans oublier cependant de resp normes relatives à l'utilisation des sources documentaires : références précises des citations textuelles, mais aussi des emp d'idées repris et résumés en vos mots. Nous vous demandons de faire montre d'esprit de synthèse et ainsi de faire un effor particulier pour rédiger vos réponses en vos propres mots, en évitant de simplement et exclusivement copier/coller des ext documents à votre disposition. Cela dit, rien n'empêche bien sûr de reprendre parfois textuellement certains passages bien en prenant soin alors de clairement l'indiquer en les plaçant entre guillemets et en donnant chaque fois la référence exact

---

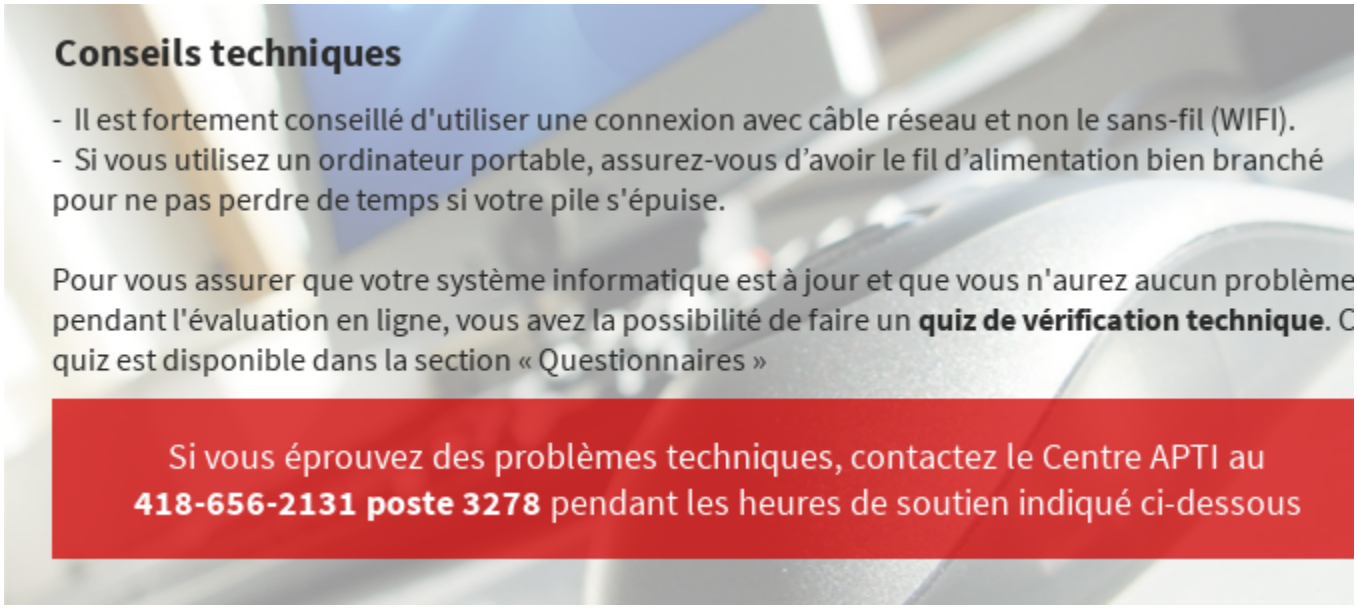
Conseils techniques
- Il est fortement conseillé d'utiliser une connexion avec câble réseau et non le sans-fil (WIFI).
- Si vous utilisez un ordinateur portable, assurez-vous d'avoir le fil d'alimentation bien branché pour ne pas perdre de temps si votre pile s'épuise.
Pour vous assurer que votre système informatique est à jour et que vous n'aurez aucun problème pendant l'évaluation en ligne, vous avez la possibilité de faire un **quiz de vérification technique**. C quiz est disponible dans la section « Questionnaires »
Si vous éprouvez des problèmes techniques, contactez le Centre APTI au
418-656-2131 poste 3278 pendant les heures de soutien indiqué ci-dessous

Pour cet évaluation, il y aura du soutien, en plus du soutien régulier, **le mercredi 8 juillet de 18h30 à 20h30.**

Blogue participatif 1

Date et lieu : Du 11 mai 2015 à 10h00 au 17 mai 2015 à 23h59, en ligne
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Informations supplémentaires :

Blogues participatifs

Cinq blogues participatifs sont prévus au fil du trimestre, plus précisément durant les semaines 2, 4, 6, 8 et 10. À chaque occasion, un billet thématique vous sera proposé le lundi AM et il vous sera alors demandé d'intervenir à au moins une reprise (pour chacune des cinq semaines retenues) sous la forme d'un bref commentaire (environ 10 lignes) portant sur le thème soumis à la discussion. Ce commentaire pourra soit réagir directement au billet thématique d'ouverture, soit répondre à un autre commentaire soumis par un(e) collègue du cours. Chacun des blogues compte pour deux points. Bref, pour obtenir les 2 points accordés pour chaque blogue, il vous suffira de rédigier un commentaire (pour chacun des blogues), avant la date limite de remise (qui sera chaque fois fixée au dimanche suivant à 23h59), et en autant bien entendu que celui-ci soit en lien avec le thème proposé. Une déduction de 0,2 point sera appliquée dès qu'il y a retard, puis de 0,2 point pour chaque journée supplémentaire de dépassement. Les consignes vous seront rappelées régulièrement à la fin des billets d'ouverture des blogues prévus.

N. B. - Ces consigne s'appliqueront pour les quatre autres blogues participatifs que vous aurez à effectuer au fil de la session.

Blogue participatif 2

Date et lieu : Du 25 mai 2015 à 10h00 au 31 mai 2015 à 23h59, en ligne
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Blogue participatif 3

Date et lieu : Du 8 juin 2015 à 10h00 au 14 juin 2015 à 23h59, En ligne
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Blogue participatif 4

Date et lieu : Du 22 juin 2015 à 10h00 au 28 juin 2015 à 23h59, en ligne
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Blogue participatif 5

Date et lieu : Du 6 juil. 2015 à 10h00 au 12 juil. 2015 à 23h59, en ligne
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2 %

Examen final en salle : Modules 1 à 13

Date et lieu : Le 16 juil. 2015 de 18h30 à 21h30, Local à préciser
Mode de travail : Individuel
Pondération : 50 %

Directives de l'évaluation :

L'examen final en salle (le jeudi 16 juillet 2015) compte pour 50 points (donc 50 % de l'ensemble de l'évaluation du cours) et comprend deux sections. Les questions de chacune de ces sections peuvent porter sur l'ensemble de la matière étudiée durant la session, au fil des 13 modules du cours :

1) Une section A (20 points) composée de 20 questions avec choix de réponse (soit des questions à choix multiples, soit des questions de type Vrai ou Faux). Chaque question de cette première section comptera alors pour 1 point.

2) Une section B (30 points) vous proposant 3 questions à développements, parmi lesquelles vous devrez

répondre à une question à votre choix. La longueur attendue pour votre réponse à la question choisie est approximativement de l'ordre de 4 à 5 pages (à simple interligne) dans le cahier d'examen qui vous sera fourni en salle.

N. B. - Votre réponse sera alors évaluée principalement au regard de votre capacité d'utiliser et d'intégrer avec pertinence, et de manière argumentée, claire, bien ciblée, structurée et synthétique, divers aspects et différentes notions référant précisément aux modules (du moins quelques-uns d'entre eux selon les exigences de la question traitée) étudiés au fil de la session.

QUALITÉ DU FRANÇAIS - Une déduction de 0,2 point par faute de français en tous genres sera appliquée (uniquement toutefois à partir de la 5e faute relevée dans votre texte), jusqu'à un maximum de 10% du total des points prévus pour cette question à développement (bref, une déduction maximale de 3 points/30).

N. B. - L'utilisation du matériel du cours (notes et imprimés) ou autre document, ainsi que de toute autre forme de support (technique, etc.), **NE SERA PAS AUTORISÉE** pendant l'examen final en salle. **Sauf un dictionnaire strictement de traduction que pourront apporter les personnes qui le souhaitent**.

N. B. - Veuillez noter qu'un document détaillé précisant les consignes et proposant quelques exemples de questions en vue de l'examen final vous sera rendu disponible quelques semaines avant la date de l'examen final.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur.Constitue notamment du plagiat le fait de:

i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté des sciences sociales se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnait l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;

B)En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;

C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des sciences sociales invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : http://www.rfd.fse.ulaval.ca/. Le **Réseau Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé au calendrier doit être respecté dans la mesure du possible. Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant ou l'étudiante de remettre les derniers travaux notés dans les délais prescrits. Dans ce cas, une demande doit parvenir au resposable du cours par courriel avant la semaine proposée pour l'envoi de la dernière évaluation notée. Si la demande est acceptée, l'étudiant ou l'étudiante se verra accorder une cote " Z " (note retardée à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante) qui sera convertie en cote définitive (voir le barème plus haut) à l'expiration du délai prescrit.

DÉDUCTIONS DE RETARD : 10 % des points prévus seront déduits dès le premier dépassement de la date limite fixée, puis un autre 10 % pour chaque tranche supplémentaire de 24 heures de dépassement (sauf motifs dûment attestés et justifiés par un document autorisé).

Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant

À la fin de ce cours, l'Université procédera à l'évaluation de l'enseignement afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Excellente session!

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'*Attestation d'accommodations scolaires* obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Les étudiants concernés qui n'ont pas cette lettre et qui souhaitent se prévaloir de mesures d'accommodation doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418-656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH recommande aux étudiants de se prévaloir des services auxquels ils ont droit pour les aider, sans discrimination ni privilège, dans la réussite de leurs études universitaires. Des détails sur ces services se trouvent à l'adresse suivante :
https://www.aide.ulaval.ca/cms/Accueil/Situations_de_handicap

La *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle* se trouve à l'adresse suivante:
https://www.aide.ulaval.ca/cms/site/aide/lang/fr/Accueil/Situations_de_handicap/Ressources_enseignants/Passatio

Évaluations formatives

Des questions d'autoévaluation et des activités de réflexion vous seront fournies à la fin de certains modules. Elles vous permettront de réviser la matière de chaque module et de mieux vous préparer aux évaluations notées.

Inscription pour le lieu d'examen

> Aux étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec : inscription obligatoire pour le lieu d'examen.

Les étudiants résidant, durant leurs études, à plus de 100 km de la ville de Québec doivent procéder à l 'inscription pour le lieu d'examen. Si le cheminement de votre cours ne prévoit pas d'examens en salle, ou si vous prévoyez passer votre examen à Québec, vous n'avez évidemment pas à vous inscrire pour le lieu d'examen. Il est entendu que l'étudiant résidant au Québec doit passer ses examens au Québec.

Si vous omettez de vous inscrire, il nous est impossible de savoir à quel endroit nous devons expédier votre questionnaire d'examen; le cas échéant, vous devrez alors passer votre examen à Québec.

Si votre inscription est effectuée après la date limite, il nous est impossible de garantir que vous puissiez passer votre examen dans votre région.

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

Dans le cadre des activités de ce cours, le matériel didactique et les ressources pédagogiques à consulter seront disponibles directement sur le site du cours sur sur le Portail des cours. Vous n'avez donc aucun autre document obligatoire à vous procurer.

Matériel informatique et logiciels

Pour pouvoir suivre votre cours sur le Portail ENA sans difficulté, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Navigateurs Internet supportés	
	Télécharger et installer

Google Chrome	
Mozilla Firefox 3.6 ou +	Télécharger et installer
Apple Safari 5 ou +	Par défaut sur Mac
Microsoft Internet Explorer 10 ou +	Par défaut sur Microsoft Windows

Logiciels obligatoires	
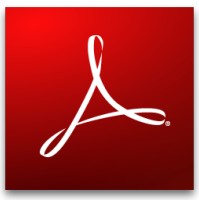 Adobe Reader	Téléchargement et mise à jour
	Téléchargement et mise à jour

Java	
 Adobe Flash Player	*(intégré par défaut dans Google Chrome)* ***pour les autres navigateurs :*** *Téléchargement et mise à jour*
 TeamViewer	TeamViewer est l'application utilisée pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettrez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider. Contactez un agent de soutien informatique au **418-656-2131 poste 3278 entre 8h et 17h du lundi au vendredi.** Pour télécharger l'application, rendez-vous à cette page .

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Indications bibliographiques à préciser au besoin au fil du trimestre.